



Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Procès-verbal

Séance du 5 avril 2017

PV 2-2017

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Quorum

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité.

38 membres présents, 7 membres absents excusés.

Suite à une demande écrite de Madame Sandrine Duffaux, enseignante à Vufflens-la-Ville, parvenue au Président, M. S. Jaquier, le 31 mars, et jugeant par son contenu que le sujet ne pouvait pas attendre la prochaine séance, le Président a décidé de modifier l'ordre du jour, après avoir donné lecture dudit courrier. Il figure en annexe du procès-verbal (1).

Le nouvel ordre du jour a été accepté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Accueil et contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2017
3. Présentation de la Gendarmerie Vaudoise
4. Communications du bureau
5. Demande de prélèvement dans le «fonds CC»
6. Sortie du CC du 20 mai 2017 : programme et financement par un prélèvement dans le «fonds CC»
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis Municipal N° 4-2017 : «Crédit pour la rénovation d'un appartement du collège et transformation en une UAPE »
9. Divers et propositions individuelles

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2017 n'a suscité aucune modification et a été accepté à l'unanimité des voix.

3. PRESENTATION DE LA GENDARMERIE VAUDOISE

Sur invitation de la Municipalité, plusieurs représentants de la Gendarmerie Vaudoise ont accepté de faire une présentation sur le fonctionnement de la Gendarmerie et son organisation. M. le premier Lieutenant Chesaux, Chef de l'arrondissement du Nord-Vaudois, a fait une description de la Police cantonale, des différentes entités et leurs missions respectives, avant de passer la parole à M. le Sergent Lovis, Répondant de Proximité et qui a expliqué plus en détail le fonctionnement des postes mobiles.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Communications diverses :

- Hormis le courrier reçu de Madame Sandrine Duffaux, pas de courrier reçu.
- Nouveau règlement du CC disponible.
- Participation à la présentation de l'Association Développement Région Gros-de-Vaud.

Fonds du CC : solde disponible

Vu qu'il va en être question au cours de la soirée, M. Sébastien Jaquier, Président, informe que le « fonds du CC » présente un solde actuel de 31'400.- CHF, inchangé depuis la fin de l'année 2016.

Prochaines votations

Elections cantonales 2017

- 30 avril 2017 : Grand Conseil et Conseil d'Etat, 1er tour
- 21 mai 2017 : Conseil d'Etat, 2e tour

Dates des prochains CC

- Mercredi 21 juin (comptes 2016)
- Mercredi 25 octobre (arrêté d'imposition 2018)
- Mercredi 13 décembre (budget 2018)

5. DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT DANS LE « FONDS CC »

Suite au courrier reçu de Madame Dufaux, M. Sébastien Jaquier, Président, a d'abord rappelé les **conditions d'utilisation du fonds** :

- *Le fonds est utilisé pour des actions en faveur de la population du village ou en faveur du Conseil Communal, à des fins associatives, caritatives, d'animation, culturelles, récréatives ou autre.*
- *Les décisions d'utilisation du Fonds sont prises par le Conseil Communal.*
- *Chaque membre du Conseil Communal peut présenter une proposition d'utilisation du Fonds. La demande doit revêtir la forme écrite et être adressée au Président du Conseil Communal au moins 20 jours ouvrables avant la date d'une assemblée. Le Président porte ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal pour y être débattu.*
- *Une fois la décision d'utilisation validée par le Conseil Communal, il incombe au Président et au vice-président du Conseil Communal de la mettre en œuvre.*
- *L'utilisation du Fonds peut être astreinte à des conditions d'application, notamment en terme de limite financière. Ces conditions sont définies par le Conseil Communal.*

M. Sébastien Jaquier a ensuite donné la parole à Mme Sandrine Dufaux, enseignante à Vufflens-la-Ville, pour la présentation de son projet (voir annexe 1) et avant d'ouvrir la discussion.

Discussion

Mme. M. Nicollerat : Est-ce que votre démarche consiste aussi à montrer aux enfants comment appréhender la thématique des graffitis, leur expliquant notamment que cela ne se fait pas n'importe où et n'importe comment ?

Mme S. Dufaux : Ce point sera clairement abordé.

M. F-A Rougemont : 1) Si le dessin du projet devait se réaliser, il faudrait corriger la faute d'orthographe. 2) Ne pas confondre les termes 'fresque' et 'peintures murales'. Les fresques sont appelées à durer dans le temps, alors que les peintures murales sont plus éphémères.

M. H. Bandini : Le projet en soi est séduisant et concerne d'abord les écoliers. Dès lors, pourquoi ne leur demanderait-on pas d'être 'acteurs' plutôt que de simples 'spectateurs' ?

Mme S. Dufaux : Rien n'est encore définitif. Certaines parties pourraient être réalisées par les enfants, mais le mur est difficile d'accès et pose des questions de sécurité.

M. Y. Trottet : Chargé de porter ce projet devant le Conseil communal, je profite ici de rappeler les principaux critères en faveur de la démarche :

1. La peinture murale reprend la thématique du blason ;
2. La démarche répond à l'article 3 du règlement qui cadre l'utilisation du fonds spécial du Conseil communal ;
3. Il s'agit clairement d'une action culturelle, faisant intervenir un graffeur professionnel ;
4. La peinture est visible mais pas tape-à-l'œil ;
5. La peinture reflète l'actualité d'une époque ; étant éphémère, elle pourra facilement être supprimée lorsqu'on la jugera désuète ;

6. Concernant le fonds du Conseil communal, il est bien achalandé et plutôt que de thésauriser, mieux vaut en faire un usage qui a du sens et dont profite la collectivité locale ;
7. Si le Conseil accepte de financer ce projet, je propose néanmoins de déléguer la responsabilité de la réalisation de ce projet à la Municipalité en l'invitant à soumettre un 'bon à tirer' au Conseil communal.

M. R. Lambelet : Le projet me plaît. Ne pourrait-on pas ajouter – compléter – la peinture murale en y ajoutant en parallèle et en plus petit, le blason traditionnel ?

M. D. Goy : J'encourage ce projet, il est dynamique et la démarche pédagogique très intéressante.

M. N. Pittet : Dans le prolongement de cette démarche, on pourrait même exploiter le mur d'à côté, avec des projets encore plus éphémères, des peintures d'élèves qui 'tourneraient' régulièrement, au fil des classes qui passent. Par exemple, un pan artistique et un pan à renouveler chaque année, permettant aux enfants d'y inscrire leur passage.

Mme I. Rossel, Syndique : Le mur n'a pas été choisi au hasard et peut recevoir une peinture murale. En revanche, celui d'à côté a été spécialement traité « anti-graffiti ».

M. P. Vigouret : Bien que l'idée soit intéressante, les enfants n'y sont pas suffisamment associés. Comment les rendre plus actifs dans ce projet ?

Mme S. Dufaux : Tout est imaginable. Le graffeur a d'ailleurs déjà de l'expérience de travailler avec des enfants et rien n'empêche de les faire collaborer activement si les règles de sécurité le permettent (par exemple en montant un échafaudage).

M. H. Bandini : S'agissant d'enfants ou d'adultes, l'idée de peindre ce mur en ne s'aidant que d'une échelle ne correspond pas aux normes de sécurité requises.

M. M. Equey : Je me souviens d'un ancien projet similaire, où les enfants étaient appelés à décorer les hydrantes de la commune en y mettant de la couleur. Une démarche créative qui a laissé de très bons souvenirs à tous les participants et dont l'investissement, l'implication, se lit aujourd'hui encore. Dans cet esprit, ce nouveau projet n'aura de sens pour les enfants que s'ils y participent activement. Si un 'étranger' fait tout le travail, la démarche n'aura pas la même signification.

Mme Y. Fishman : Pour donner au projet son vrai sens, il faut impérativement que les enfants y participent.

Mme N. Frossard Goy : J'ai vécu une situation similaire à Delémont, lorsque j'étais de la commission défendant les intérêts de la Jeunesse. Deux peintures murales ont été réalisées et même si les jeunes n'y ont pas directement et activement participé, ils en gardent – comme moi d'ailleurs – un excellent souvenir.

Mme A. Pichard : Au travers de cette action et en la soutenant, le Conseil communal fait connaître le fonds du Conseil communal, et auquel les villageois peuvent recourir sous certaines conditions ; le projet est donc un très bon support.

Adoption du projet

Le projet est soumis à l'adoption du Conseil communal.

Dans sa séance du 5 avril 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- Entendu la présentation de Mme Sandrine Dufaux, enseignante dans notre commune,
- Considérant que cet objet a été porté à l'Ordre du jour

DECIDE

A une large majorité, moins 9 non et 3 abstentions

1. De mandater la Municipalité de choisir le projet à retenir et signer le « bon à réaliser » ;
 2. D'attribuer la somme de CHF 4'500.- au projet « Graffiti » ;
 3. D'utiliser le Fonds Bobst pour le versement.
- 6. SORTIE DU CC DU 20 MAI 2017 : PROGRAMME ET FINANCEMENT PAR UN PRÉLÈVEMENT DANS LE « FONDS CC »**

Le point porté à l'ODJ comporte 2 volets :

- a) La présentation du programme et l'organisation de cette sortie. Elle figure en annexe du procès-verbal (2).
- b) Le budget de la sortie et l'autorisation d'un prélèvement au fonds CC d'un montant de CHF 3'500.- pour le financement de la sortie du CC du 20 mai 2017, non couvert par la Commune.

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Adoption du projet

Le projet de sortie du 20 mai 2017 est soumis à l'adoption du Conseil communal.

Dans sa séance du 5 avril 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- Entendu la présentation de M. Sébastien Jaquier, Président du CC
- Considérant que cet objet a été porté à l'Ordre du jour

DECIDE

A une très large majorité, moins 1 abstention

D'autoriser le prélèvement au fonds CC d'un montant de CHF 3'500.- pour le financement de la sortie du CC du 20 mai 2017, non couvert par la Commune.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Ingrid Rossel, Syndique

Personnel communal : D'entente avec Mme Dominique Nijenhuis, le poste de notre boursière passera de 70% à 60% dès le 1er Avril. Nous avons constaté que le taux de 60% est suffisant pour accomplir la tâche que nous lui confions. La commune de Mex augmentera le temps de travail de Mme Nijenhuis de 30 % à 40%.

Nous avons pris congé de Monsieur Eric Lefebvre le 31 mars 2017. Nous profitons ici de le remercier pour son travail, ainsi que l'entreprise Colanet pour le nettoyage de nos locaux pendant son absence. Nous utiliserons encore cette entreprise pour le passage de témoin, et les grands nettoyages du début de l'été. La Municipalité a également mesuré l'utilité d'avoir un concierge plutôt qu'une entreprise de nettoyage. Le concierge veille sur nos bâtiments, assure les petites réparations au fur et à mesure.

Nous avons constaté pendant cette période plusieurs déprédations liées certainement à un manque de surveillance. Au niveau financier une entreprise coûte plus cher qu'un employé. Nous avons engagé un nouveau concierge en la personne de Monsieur Bruno Moreira. Nous avons retenu sa candidature parmi une nonantaine de dossiers. Monsieur Moreira a une formation de base de maçon et a travaillé dans le génie civil. Il a également œuvré comme concierge pour une gérance. Il est marié et a deux enfants de 8 et 11 ans. Il prendra ses fonctions le 1er mai, et logera dans l'appartement de fonction de la salle de sport dès cet été. Nous vous le présenterons au Conseil du mois de juin, il sera présent comme huissier du Conseil Communal.

Statuts de la piscine dans le complexe des Chavannes à Cossonay : Selon la nouvelle loi sur les communes, les statuts des associations communales doivent être étudiés en deux phases. La 1ère phase consiste en une analyse des statuts par une commission du Conseil Communal et de la Municipalité. Ces deux entités font leurs remarques au comité de Pilotage. Ce dernier étudiera ces remarques, apportera éventuellement des modifications aux statuts. La Municipalité et la commission ont été invitées à une séance le 7 mars avec les autres communes. A cette occasion le Copil nous a présenté les statuts modifiés selon les remarques reçues par toutes les communes. Ainsi s'est terminée la 1ère phase. La 2ème phase consiste en l'élaboration d'un préavis type qui sera repris par les Municipalités et présenté avec les statuts devant tous les législatifs des communes. Votre Municipalité prévoit de vous soumettre ce préavis au Conseil du mois de Juin.

M. Olivier Berthoud

Nuisances sonores durant les nuits des 20 et 21 mars 2017 : Durant ces deux nuits, les habitants ont été dérangés par des coups de klaxon de locomotives. La Municipalité est immédiatement intervenue auprès des entreprises Railcare SA et CFF Cargo, en demandant notamment si les coups de klaxon pouvaient être remplacés par des signaux lumineux. Railcare SA a indiqué que ces nuisances étaient liées à des travaux de bourrage effectués par l'entreprise Scheuchzer et que les coups de klaxon étaient liés à des procédures de sécurité. Railcare a précisé que ces procédures étaient de la compétence des CFF. La Municipalité s'est donc immédiatement adressée aux CFF, dont la réponse à notre courrier du 24 mars est attendue.

Suivi des nuisances sonores de la zone industrielle : Depuis la dernière information au Conseil communal, les éléments suivants peuvent être relevés :

- Délivrance du permis de construire à H2MRail-Routes SA, qui fait l'objet d'une procédure devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal ;
- Aboutissement de l'initiative populaire tendant à une modification du PPA zone de la Plaine, actuellement à l'examen auprès des Services de l'Etat ;
- Deux réunions avec la Commission de suivi pour faire le point sur les procédures dans les dossiers COOP et H2M ;
- Présentation à la Municipalité des conclusions de l'étude acoustique ferroviaire et routière globale. Le rapport final vient de nous être transmis et fait l'objet d'une analyse avec l'appui de notre acousticien. Le Conseil communal sera informé du suivi.

Eric Maeder

Acid'Days (essais de motos) : elles ont lieu au centre du TCS à Cossonay. Sur la demande d'un conseiller d'avoir des informations, la manifestation aura lieu les 13 et 14 mai. Il y aura deux parcours identiques à ceux de l'année dernière un pour le samedi et un pour le dimanche. La traversée du village est concernée. Comme chaque année ces parcours sont soumis à la Police Cantonale pour validation et approbation. Des contrôles radars seront effectués sur les parcours afin de sanctionner les éventuels perturbateurs.

Actes de vandalisme : Nous avons à déplorer plusieurs actes de vandalisme sur notre Commune. Au jardin d'enfants les Lucioles et à l'école où deux luminaires ont été abimés par des tirs à la carabine à plomb et des jets de bouteilles. Une plainte a été déposée contre inconnu à la gendarmerie d'Echallens.

Réfection de la Ruelle : Les travaux de réfection de la Ruelle (pose d'un tapis bitumineux) vont commencer le 18 avril prochain pour une durée de 10 jours. Cela engendrera des perturbations de trafic, merci aux riverains pour leur compréhension.

Rénovation de la RC 176 : Suite à un contact avec le voyer, la rénovation complète de la RC 176 Vufflens-la-Ville (rond-point Usine Bobst) ne se fera pas avant 2020 mais des réparations ponctuelles peuvent avoir lieu.

Espace café : Présentation diaporama des futurs aménagements « Espace café » et du tennis dans la zone « en Marteley ». Les préavis y relatifs sont en cours de préparation.

M. Michel Gruaz

Bois : Notre mise de bois a eu lieu le 1er avril. Il nous reste 13 stères de frêne. Les amateurs voudront bien s'adresser au municipal jusqu'au 20 avril au plus tard. Passé cette date les stères seront vendus en bloc au plus offrant ou à l'entreprise forestière qui se chargera ensuite des ventes ultérieures.

Cimetière : L'arbre du souvenir y a été installé récemment. Il recevra encore 80 feuilles en laiton, destinées à recevoir les noms et prénoms, ainsi que les années de naissance et décès des personnes se trouvant au jardin du souvenir et dont les familles le souhaiteront. Une petite cérémonie, en présence de l'artiste et du pasteur aura lieu dimanche 23 avril à 11h.00. A cette occasion la Commune offrira un petit apéritif. Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

M. Olivier Duperrut

Pas de communications.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N°4/2017 : « Crédit pour la rénovation d'un appartement du collège et transformation en une UAPE »

Préavis du Conseil communal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc. Avant la lecture du rapport de la commission, M. Eric Maeder, Conseiller municipal en charge du dossier, a apporté les compléments d'informations suivants : « Nous tenons à vous présenter les plans du projet, car celui-ci fait l'objet d'une mise à l'enquête du 11 mars au 9 avril 2017. Le dossier complet peut être consulté au greffe ».

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de Mme Marie-Hélène Baumann, MM. Guillaume de Buren et Mario Ferrari, Président, a été présenté par M. Guillaume de Buren. Il figure en annexe du procès-verbal (3).

Discussion :

Mme A. Pichard : Qui va gérer les inscriptions à l'UAPE ? Est-ce la commune ?

Mme I. Rossel, Syndique : Non, l'UAPE fait partie de l'AJERCO et sera entièrement gérée par l'AJERCO.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal.

Dans sa séance du 5 avril 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- **Vu le préavis municipal 4/20117 du 6 mars 2017**
- **Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

DECIDE

A la large majorité, moins deux non et deux abstentions

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 120'000.00, destiné à la création d'une UAPE dans l'appartement du collège ; ce crédit sera financé par les fonds propres de la commune ;
2. D'amortir le bâtiment et ses installations sur une durée de dix ans.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. P. Vigouret : En novembre dernier, 20% des citoyens de Vufflens, ayant le droit de vote, ont signé une initiative pour la révision du PPA de la zone industrielle. Cette initiative a été validée par le Conseil municipal et elle doit maintenant, selon la loi, être transmise au Conseil communal. L'Art. 106L sur les droits politiques dit clairement : l'initiative doit être transmise le plus tôt possible au Conseil communal. Je constate que nous sommes déjà à la 3^{ème} séance du Conseil communal... et toujours rien... aucun préavis. La Municipalité donne l'argument suivant : nous attendons la réponse du Canton ! Pour ma part, je ne fais plus confiance, ni au Canton, ni à la Municipalité, et me pose les questions suivantes : 1) Pourquoi la Municipalité ou le Canton donnent l'impression de faire « traîner » volontairement les choses ? 2) Est-ce que cette façon de procéder ne constitue-t-elle pas un « déni de justice » ? 3) Ne devrais-je pas écrire une lettre au Préfet ou aux Autorités cantonales ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Nous aimerions avancer dans ce dossier et ne cachons aucune mauvaise attention. Nous sommes intervenus auprès du Canton et avons répondu aux initiants. Si vous le souhaitez, rien ne vous empêche de vous adresser au Préfet ou aux Autorités cantonales.

La séance est levée à 21 h 50.

POINTS EN SUSPENS

Les points à traiter prochainement

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	Echéance
18.02.16	1/16	Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au Postulat René Parrat du 9 décembre 2015 "Zone d'équipement d'utilité publique de Vufflens-la-Ville: une vision globale?" : " la Municipalité déposera d'ici au 31 décembre 2017 un rapport portant sur la vision globale des affaires communales"	Municipalité	Au plus tard le 31.12.2017

- Annexes :
- 1) Projet « Graffiti ».
 - 2) Sortie du CC du 20 mai 2017
 - 3) Rapport de la commission / étude du préavis 4-2017.